

Mise en ligne : 7 novembre 2014.  
Dernière modification : 25 avril 2023.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH

S.A., 1923.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie  
(*Le Journal des chemins de fer, des mines et des travaux publics*, 20 mai 1929)

M. Philippar, administrateur délégué, revenant d'un voyage en Syrie, a souligné le développement économique de ce pays. ... L'Électricité de Beyrouth pourra former le noyau d'une vaste concentration hydro-électrique analogue à celle existant au Maroc. Il existe là tout un programme dont la réalisation sera assurée de concours divers tels que ceux de la Banque ottomane, du Port de Beyrouth, des Tramways de Beyrouth et de la Banque de Syrie et du Grand Liban.

---

*Annuaire Desfossés*, 1927, p. 405 :  
A. Périn, A. Pirard, baron Alfred Ancion, E. Soubret, Michel Chiha, Raoul Fournier, René Robard (Tréfileries et laminoirs du Havre), adm.

---

*Annuaire Desfossés*, 1933, p. 448 :  
A. Pirard, président ; Michel Chiha, vice-président ; A. Goffin, A. Lamarche, Ch. Thonet, Désiré Bougeois, Gabriel Angoulvant, J. van Hoegaerden, René Robard, Maurice Bérard, Pierre Antoine Marie Amidieu du Clos, R. Soubret, adm.

---

1935 (juin) : absorption de la Société Tramways et éclairage de Beyrouth.  
[www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways\\_eclairage\\_Beyrouth.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways_eclairage_Beyrouth.pdf)

---

## ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH SOCIÉTÉ ANONYME (*Monde colonial illustré*, juillet 1935)

PAR décision d'une récente assemblée générale extraordinaire, la société anonyme *Tramways et éclairage de Beyrouth* a adopté la nouvelle dénomination sociale ci-dessus pour consacrer le développement pris par ses fournitures d'électricité pour éclairage et surtout pour force motrice qui, depuis cinq années, sont devenues la principale source de son activité.

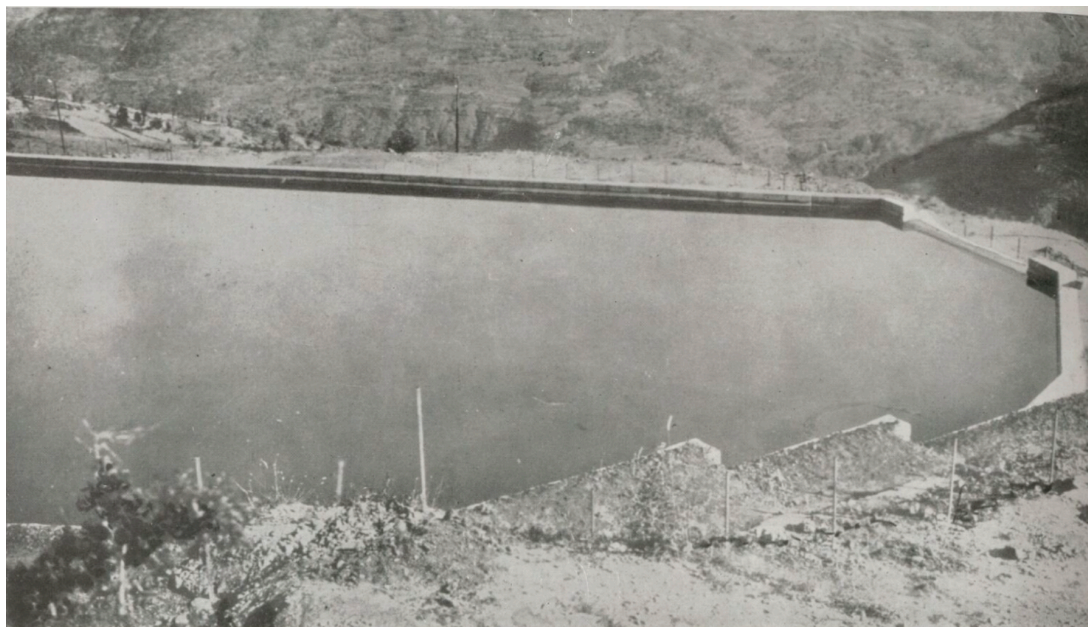
Bien que, sur son réseau de tramways de 14 kilomètres, elle transporte chaque année plus de treize millions de voyageurs au moyen de 75 voitures motrices et de remorques, c'est dans le domaine de l'électricité qu'elle compte ses plus belles réalisations.

En dix ans, en effet, les ventes d'énergie pour éclairage ont quadruplé et, pour la force motrice, elles représentent près de quinze fois plus leur valeur initiale.

Ces chiffres permettent de se rendre compte de la prospérité de la Société qui, lors de sa constitution, comptait 1.600 clients pour l'éclairage et 35 pour la force motrice et avait installé 530 lampes publiques, le tout desservi par une petite centrale thermique de 500 CV, tandis qu'aujourd'hui, le nombre des abonnés dépasse 12.500, l'éclairage des rues est assuré par 3.250 lampes, dont 350 de forte intensité, et la production annuelle d'électricité atteint 12.500.000 kilowatts-heure.

Les recettes totales ont doublé en dix ans.

La puissance installée dans la centrale thermique a été portée à 9.000 CV.



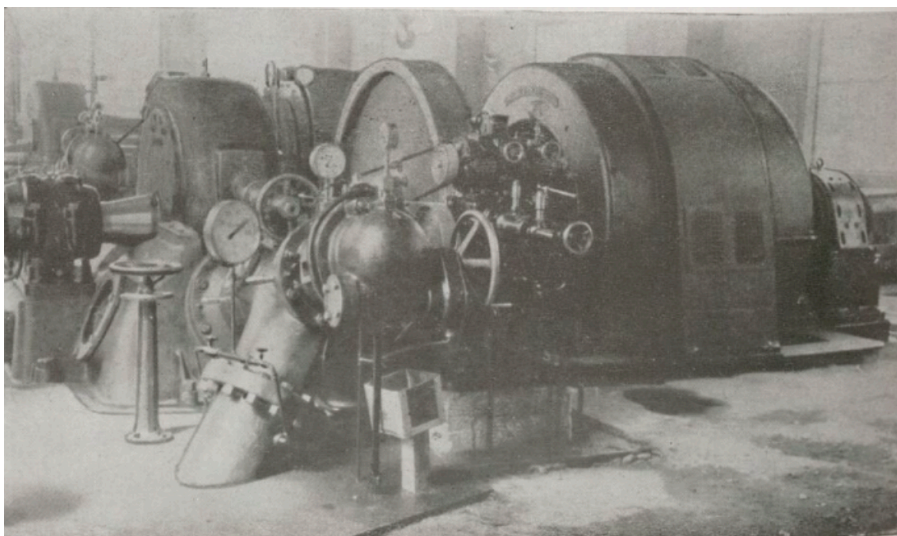
Bassin d'accumulation journalière.

Mais, pour développer les forces vives du pays et ne pas être tributaire d'un combustible étranger, comme aussi pour se créer une réserve qui la mît en mesure de faire face à toutes les éventualités pendant un long délai, la Société a équipé sur le Nahr-el-Safa, dans la région sud de Beyrouth, une chute d'eau d'une hauteur de 500

mètres, dont les installations importantes comprennent un barrage sur le haut de la rivière, un canal d'amenée de 4 km 800, dont 3 km 900 en tunnel, et un bassin d'accumulation journalière de seize mille mètres cubes. La centrale comporte deux turbines de 5.000 CV chacune.



La conduite forcée et les bâtiments de la centrale : deux groupes turbine Pelton, alternateur.



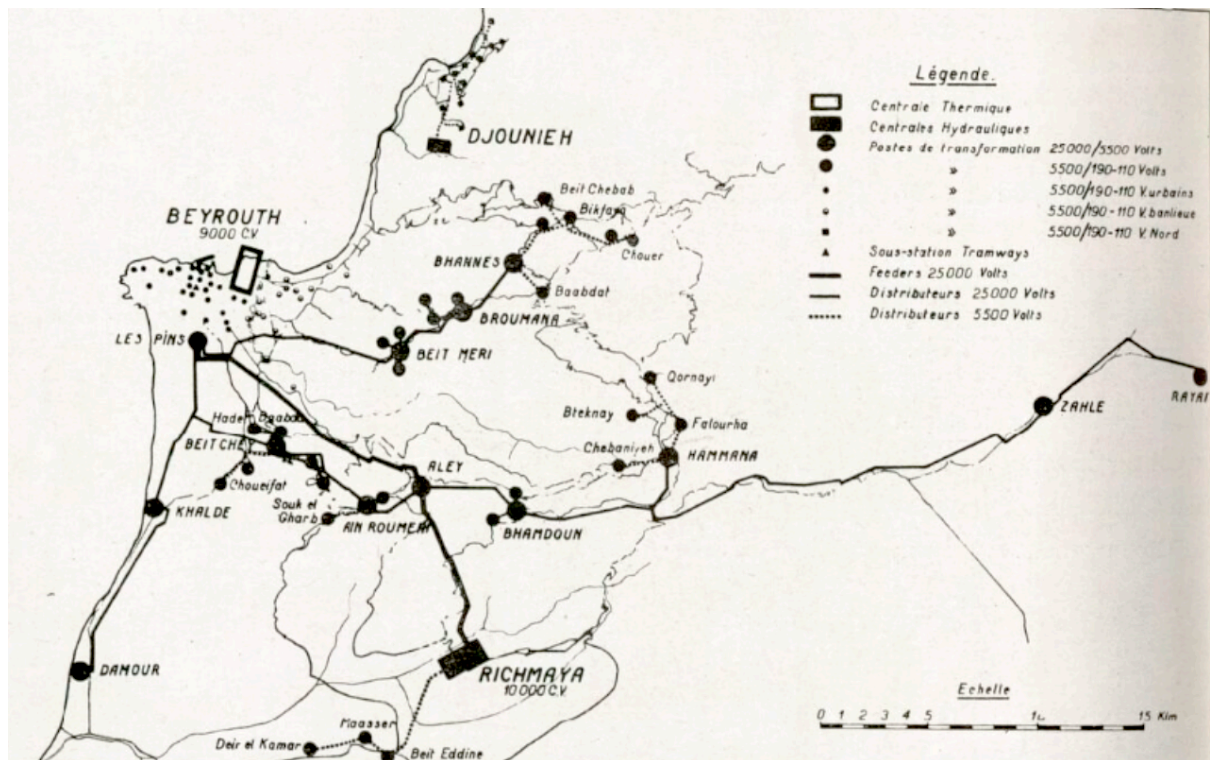
La centrale de Richmaya.

Le transport de l'énergie se fait à la tension de 25.000 volts.

Les centrales thermique et hydro-électrique réunies peuvent assurer une production annuelle de 36.000.000 de kilowatts-heure.

Les dividendes bruts distribués ont toujours été au moins 8 p. 100 et le montant des fonds de réserve et d'amortissements, après répartition des bénéfices de l'exercice 1934, atteindra environ 16.500.000 francs, pour un capital qui, de 10 millions de francs à l'origine, a été successivement porté au montant actuel de 60 millions de francs.

V. R.



Carte du réseau de distribution de la Société Électricité de Beyrouth.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRICITÉ DE HOMS ET DE HAMAH  
(*Le Temps*, 30 août 1935)

Cette société, filiale de l'Électricité de Beyrouth, a réalisé en 1934 un bénéfice net de 1.967.440 piastres libano-syriennes contre 1.690.264 piastres en 1933, ce qui a permis de porter son dividende de 50 à 60 piastres.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Temps*, 1<sup>er</sup> mai 1936)

Les comptes de l'exercice 1935 font ressortir, compte tenu du report antérieur, un solde disponible de 5.318.607 francs contre 5.298.699 francs pour l'exercice précédent. Le dividende sera maintenu à 40 francs par action.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des débats*, 28 octobre 1936)

Il est probable qu'un acompte de dividende de 20 fr. brut par action, égal à celui de l'an dernier, sera mis en paiement en janvier prochain.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des finances*, 25 décembre 1936)

Le paiement, aux actions de capital, d'un acompte de 20 fr. brut sur le dividende afférent à l'exercice 1936, aura lieu à dater du 2 janvier 1937, contre remise du coupon n° 14, aux prix nets suivants (en fr.) :

Actions nominatives, depuis plus de 6 mois :  
Personnes physiques ou sociétés en nom collectif ou sociétés en commandite simple  
17 60

Personnes morales 16 40

Actions nominatives depuis moins de 6 mois avant la date de paiement 15 20

Actions au porteur 14 40

Cet acompte sera payable aux établissements ci-après : au siège social, 7, boulevard de la Madeleine, à Paris ; à la Banque de Syrie et du Grand Liban, 12, rue Roquépine, à Paris ; à la Mutuelle Industrielle, 55, rue La-Boétie, à Paris, et à la Société générale, 29, boulevard Haussmann, et à toutes ses agences à Paris et en France.

.....  
L'action ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH reste déprimée à 471, malgré l'annonce de la mise en paiement, le 2 janvier prochain, d'un acompte de dividende de 20 fr.

---

*Annuaire Desfossés*, 1937, p. 643 :

Emm. de Peretti de la Rocca, pdt ; A. Pirard, adm.-dir. ; G. Grandchamps, adm.-inspecteur ; A. Baar, Désiré Bourgeois, M. Chiha, G. Duhesme, A. Fournier, R. Hanlar, J. Larnaudie, A. [sic] Robard, M. Solvay, Ed. Soubret, Ch. Thonet, adm.

Commissaires aux comptes : Ch.-H. Renard, P. Gros.

---

18 juin 1937

(*Les Archives commerciales de la France*, 25 juin 1937)

Modification. — Electricité de Beyrouth, 7, boulevard de la Madeleine. — Capital porté de 60 à 75 millions de francs. — *Petites Affiches* PARIS.

---

#### ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH

(*Paris-Midi*, 22 mai 1937)

L'assemblée ordinaire tenue hier, sous la présidence de M. Peretti de la Rocca, président du conseil d'administration, a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui se soldent par un bénéfice de 6.263.202 fr., y compris le report antérieur de 268.163 francs.

Le dividende a été fixé à 42 fr. 70, 39 fr. 75 et 33 fr. 55 net pour les actions de capital nominatives et à 36 fr. 90 net au porteur ; à 7 fr. 50, 6 fr. 95 net pour les actions de jouissance nominatives.

Au 31 décembre, le nombre de branchements raccordés au réseau de la Société s'établissait à 14.100, en augmentation de 11 % environ.

Les ventes de kilowatts-heure ont progressé pour la force motrice de 23 % et de 50 % pour l'éclairage.

Le nombre de voyageurs a été supérieur de 11,5 % sur 1935.

Une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, a décidé de prélever sur les réserves de la société une somme de 15 millions et de l'incorporer au capital social, qui se trouve ainsi en augmentation d'un même montant et porté de 60 à 75 millions.

---

#### ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH

(*Le Journal des finances*, 2 juillet 1937)

Création de 30.000 actions nouvelles de 500 francs, jouissance janvier 1937. libérées par prélèvement sur les réserves et attribuées gratuitement aux détenteurs des 116.444 actions, anciennes de capital et des 3.556 actions de jouissance, à raison de 1 action de capital nouvelle pour 4 actions anciennes de capital ou de jouissance, sans distinction.

L'impôt cédulaire sur le revenu exigible à l'occasion de cette répartition, soit 22 fr. 60 par chaque action ancienne assujettie au tarif de 18 %, devra être acquitté par les attributaires.

À la même date, 30 juin, la Société met en paiement le solde du dividende de 1936, soit 22 fr. 50 net au porteur pour les actions de capital et le dividende de 1936, soit 0 fr. 25 net au porteur pour les actions de jouissance.

Le coupon n° 16 des actions de capital représente à la fois le droit aux actions gratuites sous déduction de l'impôt (22 fr. 50). et le droit au solde net du dividende (22 fr. 50). Par suite, 4 coupons n° 9 représentent le droit à une action de capital nouvelle sans décaissement, ni encaissement.

En ce qui concerne les actions de jouissance, le coupon n° 9 représente à la fois le droit au montant net du dividende (0 fr. 25), et le droit aux actions gratuites sous

déduction de l'impôt (22 fr. 50). Par suite, 4 coupons n° 9 représentant le droit à une action de capital, moyennant le versement de 22 fr. 25 par droit.

---

Électricité de Beyrouth  
(*Le Journal des finances*, 30 juillet 1937)

L'assemblée générale des porteurs d'obligations 5 1/2 % de 1.000 fr. tenue le 16 juillet a désigné M. Paul-Louis Hervier, demeurant à Paris, 5, rue Bernouilli, en qualité d'administrateur de la Société Civile.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des finances*, 12 octobre 1937)

L'annonce qu'il ne serait pas distribué, cette année, d'acompte de dividende paraît avoir pesé sur l'Électricité de Beyrouth dont l'action de capital à 470 est sensiblement à son plus bas cours de l'année.

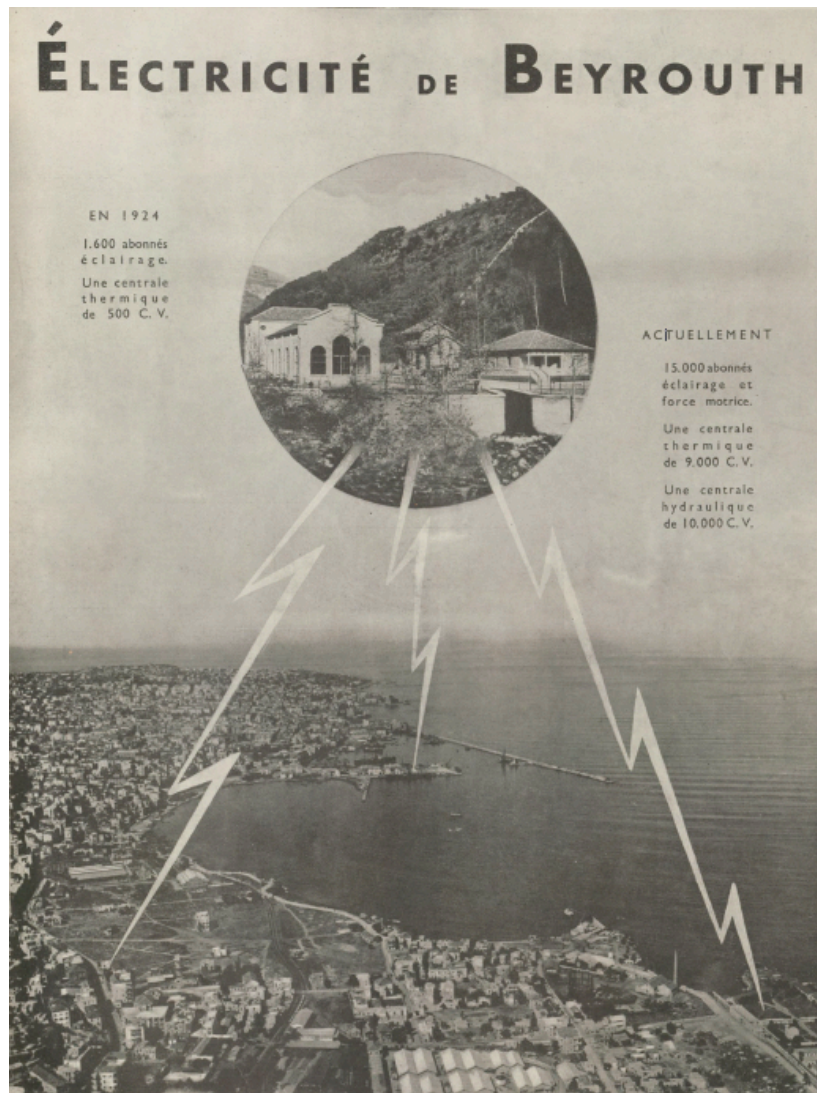
---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des débats*, 19 octobre 1937)

Il ne sera pas mis en paiement d'acompte sur le dividende cette année, le conseil ayant décidé de payer la répartition en une seule fois, comme naguère après l'assemblée générale. En 1935 et en 1936 seulement, un acompte de 20 francs avait été déclaré en novembre.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Monde colonial illustré*, novembre 1937, suppl. p. 98 a)



EN 1924,  
1.600 abonnés éclairage  
Une centrale thermique de 500 C.V.  
ACTUELLEMENT  
15.000 abonnés éclairage et force motrice  
Une centrale thermique de 9.000 C.V.  
Une centrale hydraulique de 10.000 C.V.

La Société d'électricité de Beyrouth  
(Augustin Hamon,  
*Les Maîtres de la France*, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[272] Créée en 1923, cette société, dont le capital-actions est de 60 millions, a émis pour 16 millions d'obligations et, à sa création, son capital n'était que de 200.000 francs. Elle a absorbé les sociétés Tramways et électricité de Beyrouth et Gaz de Beyrouth. Cette société franco-belge a pour président le comte Emmanuel Peretti de la



Rocca <sup>1</sup> [membre du jury du procès de Riom : voir *Noguères-Procès Pétain*]. L'administrateur délégué habite Bruxelles. Il y a d'ailleurs cinq autres administrateurs belges, dont Maurice Solvay, qui est de la famille des Solvay, les grands magnats belges des produits chimiques. Parmi les autres administrateurs français nous citerons : M. René Robard, que nous retrouverons dans la métallurgie et l'électricité (tome IV), catholique [ancien président des Tramways et éclairage de Beyrouth\*] ; M. André Amidieu du Clos<sup>2</sup> et le vicomte Gaston Duhesme<sup>3</sup>, aussi de familles catholiques. Ce dernier représente évidemment la [273] Banque de Syrie et du Grand Liban, dont il est secrétaire général.

---

*Annuaire industriel, 1938 :*

CONSTRUCTIONS GÉNÉRALES et de TRAVAUX PUBLICS (Cie de)\*, 7, bd de la Madeleine, Paris, 1<sup>er</sup>. T. Opé. 57-20 (5 lig. groupées). Ad. t. : Cogetravoc-Paris. Soc. an. au cap. de 10.000.000 de fr. — Conseil d'adm. : ... MM. Amidieu du Clos, ing. E.C.P. [École centrale de Paris = Arts et manufactures], adm. de la Soc. des Hauts Fourneaux de la Chiers, adm. de la Soc. d'Electricité de Beyrouth ; ... Albert Pirard, adm. délégué de la Soc. d'électricité de Beyrouth ; ... G[eorges] Grandchamps, ingén., adm. dél. de la Soc. d'éclairage de Beyrouth.... [et président de la Société d'entreprises urbaines et coloniales (1932) à Marrakech, filiale de la Cogetravoc (AEC 1951-857 bis)].

---

---

<sup>1</sup> Grand-officier de la Légion d'honneur, le comte Peretti de la Rocca fut, en 1924, ambassadeur à Madrid et, en 1929, à Bruxelles [dir. Aff. politiques au Quai-d'Orsay > Marie-Antoinette ép. Charles Benoist d'Azy\*]. Un de ses parents [Alexandre] est préfet [des Deux-Sèvres, de l'Aube et, en 1942, de la Marne].

<sup>2</sup> André Amidieu du Clos [ingénieur des Arts et manufactures (ECP), capitaine fait chevalier de la Légion d'honneur au sortir des combats de Verdun, fils de Raoul, distingué directeur des mines de Longwy (selon *Le Figaro*, 26 juin 1908)] sera retrouvé dans la métallurgie [administrateur des Hauts fourneaux de la Chiers et de la Cie de constructions générales et de travaux publics (Cogetravoc), filiales d'Ougrée-Marihaye, sachant que la Chiers avait absorbé en 1928 une autre filiale d'Ougrée, les Forges de Vireux-Molhain, dont Amidieu était également administrateur]. Il est marié à une demoiselle [Marie-Magdeleine] Finet de Zicavo dont la mère a un château en Corse [et dont l'oncle était le comte Vitali (*Le Figaro*, 26 juin 1908), patron de la RGCF ayant construit la plupart des chemins de fer français dans l'empire ottoman]. André Amidieu du Clos a un château à Reithel (Ardennes) et un hôtel, 24, avenue Hoche, mitoyen de celui de sa belle-mère [BM 1955 : son fils Jean]. [Trois enfants : Jacques, lieutenant, décédé accidentellement en mai 1936 ; Jean, ingénieur ECP, marié à Jehanne de Rougé ; et Monique, mariée à Georges de la Grandière]. André est le frère de Pierre Amidieu du Clos [administrateur d'Ougrée-Marihaye qui avait repris les Forges de Saintignon aux Amidieu, impliqué avec son frère dans l'achat par Ougrée des fameux brevets Basset de fabrication de l'acier sans haut fourneau (*Le Journal des finances*, 2 avril 1926), président des anciens combattants du canton de Longwy, maire et conseiller général de Longwy, puis (1928) député de la Meurthe-et-Moselle, successivement sous l'étiquette Union républicaine démocratique, indépendant et Fédération républicaine] qui perdit son siège de député aux élections de 1936. Pierre est marié à une demoiselle de Fesquet, d'une famille de Montpellier, ayant un château dans le Gard. Lui-même a un château à Longwy (Meurthe-et-Moselle). Il sera vu dans les Mines [Après 1936, il devient le patron de la filiale commerciale française de l'AEG allemande. Annie Lacroix-Riz (*Industriels et banquiers français sous l'Occupation*) le présente comme un hitlérien déclaré d'avant-guerre et montre comment il a participé en 1943 à la prise de contrôle par Krupp de l'usine de tracteurs aryanisée Austin à Liancourt]. Sa fille Marie-Claire a épousé Henri du Fayet de la Tour [BM 1955 : Puy-de-Dôme].

<sup>3</sup> Le vicomte Duhesme est secrétaire général de la Banque de Syrie et du Grand Liban. Marié à une Brémard [Yvonne], il se trouve le beau-frère du baron Alexis de l'Épine ayant un château à Conty (Somme). M<sup>me</sup> Maurice Brémard, la belle-mère de Gaston Duhesme, a un château à Soings-en-Sologne (Loir-et-Cher). May Duhesme, la fille du vicomte, nièce du général-comte Roger Duhesme, a épousé en novembre 1937, le comte Paul de Maistre, neveu du marquis de Froissard.

D'autres membres de ces familles sont possesseurs de châteaux et font ainsi partie de la féodalité agraire.

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des débats*, 21 mars 1938)

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 45 francs brut par action de capital de 15 francs brut par action de jouissance

L'an dernier, il avait été distribué 48 fr. 50 brut par action de capital (la somme de 8 fr. 50 ayant été répartie en vue du paiement des impôts sur la distribution d'actions gratuites). La répartition, cette année s'applique, en effet, à un capital porté de 60 à 75 millions de francs.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des débats*, 25 mai 1938)

L'assemblée ordinaire du 20 mai a approuvé les comptes de 1937 qui font ressortir un solde créditeur disponible de 7.473.586 francs contre 6.263.202 francs. Le dividende a été fixé à 45 francs brut par action de capital et à 15 francs brut par action de jouissance. L'an dernier, il avait été distribué 48 fr. 50 brut par action de capital. La répartition, cette année, s'applique à un capital porté de 60 à 75 millions de francs.

---

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES  
ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Temps*, 4 juillet 1938)

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se sont soldés par un bénéfice de 7.473.586 francs contre 5.995.039 francs. Le dividende a été fixé à 45 francs par action de capital et à 15 francs par action de jouissance.

L'exercice 1937 a été marqué par de nouvelles fluctuations monétaires qui ont entraîné une révision des tarifs tramways et électricité de la compagnie. Ces tarifs ont été relevés à partir du 1<sup>er</sup> septembre, dans une mesure qui ne permet à l'entreprise de faire face que partiellement à la hausse des salaires et des matières. Mais, et ceci indique que les tarifs sont modérés et estimés favorables par la population, la compagnie ayant enregistré la continuation de l'augmentation du nombre de ses abonnés pour l'éclairage et la force motrice et de celui des usagers de ses tramways. Les ventes d'énergie pour tous usages se sont également développées d'une façon normale. Grâce à ces facteurs, les recettes ont été portées à un niveau satisfaisant. Des travaux importants ont été réalisés dans les deux départements dans le but d'améliorer encore et d'intensifier les services.

Pour l'électricité, le nombre d'abonnés était, à la fin de décembre dernier, de 15.803, en augmentation de 12 % sur l'année précédente. La quantité de kWh. vendus en 1937 est en progression d'environ 11 % pour l'éclairage et de 20 % pour la force motrice.

Dans l'exploitation des tramways, le nombre des voyageurs a encore progressé de 20 %. La transformation du matériel roulant a été poursuivie. La compagnie a obtenu la concession d'un prolongement de la ligne du Fleuve, sur une longueur d'un kilomètre et demi.

---

SYRIE-LIBAN : QUINZE ANS DE MANDAT  
(*La Correspondance d'Orient*, septembre 1938)

La société **Électricité de Beyrouth** a porté de 1.500 CV à 8.850 CV la puissance de son usine thermique. Concessionnaire de la distribution du courant pour l'éclairage et la force motrice et de l'exploitation des tramways, elle a rééquipé entièrement ses réseaux de lignes et rails, renouvelé son matériel roulant, créé de nouvelles installations. En dehors de Beyrouth, elle fournit le courant à plusieurs entreprises concessionnaires de l'éclairage dans diverses localités voisines. Enfin, ayant obtenu en 1929 la concession des chutes d'eau du Nahr Safa, dans la région du Sud-Est de Beyrouth, elle a terminé et mis en service, dès août 1932, des installations hydro-électriques d'une puissance de 10.000 CV.

Progression analogue à Damas, où la Société de tramways et d'électricité a porté la puissance de son usine thermique de 800 à 1.900 CV et celle de son usine hydro-électrique de 964 à 1.630 CV. Cette société a également développé ses lignes de tramways et, notamment, procédé à l'installation d'une ligne reliant Damas à l'importante agglomération de Douma, dans la région Est de la Ghouta.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal des débats*, 6 mai 1939)

Les comptes de 1938 se soldent par un bénéfice net de 8.438.304 francs contre 7.473.586 francs en 1937. Le conseil proposera à l'assemblée du 19 mai de porter le dividende de 45 francs à 50 francs par action de capital et de 15 à 20 francs par action de jouissance.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 mai 1939)

L'assemblée générale ordinaire du 19 mai s'est tenue sous la présidence de M. Emmanuel de Peretti de la Rocca. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1938 que nous avons analysés dans *L'Information* du 5 mai dernier. Ils se soldent par un bénéfice de 8.428.304 francs. Le dividende a été fixé à 50 francs brut par action de capital et à 20 francs par action de jouissance : il sera mis en paiement à partir du 1<sup>er</sup> juin à raison de net, pour les actions de capital 41 fr. ou 36 fr. 50 pour les titres nominatifs soumis à l'impôt de 18 ou de 27 % et de 34 fr. 20 pour les titres au porteur. Pour les actions de jouissance, à raison de net : 16 fr. 40 et 14 fr. 60 pour les titres nominatifs (impôt de 18 ou de 27 %) et de 13 fr. 95 pour les titres au porteur. Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité, notamment la réélection comme administrateurs de MM. Michel Chiha, Georges Grandchamps et Jean Larnaudie [ing. Polytechnique., adm. Cogetravoc].

Le rapport du conseil mentionne qu'une nouvelle dépréciation monétaire est venue jeter un trouble dans l'économie du pays et a provoqué une hausse sensible du coût de la vie. Malgré les droits que confère à la Société son cahier des charges, le conseil n'a pas voulu procéder pour le moment à un nouvel aménagement des tarifs, désirant attendre les effets de la dévaluation de la monnaie.

Au cours de l'exercice, il a été enregistré une augmentation très sensible du nombre des abonnés pour l'éclairage et la force motrice et les usagers des tramways. La

production des centrales, tant hydrauliques que thermiques, a atteint 20 millions de kWh. en augmentation de 11 % sur celle de l'année dernière.

Au 31 décembre 1938, les abonnés étaient au nombre de 17.800, soit pour l'année une augmentation de 12,5 % la progression des kWh vendus par rapport à 1937 se chiffre par 12,4 % pour l'éclairage et 11,7 % pour la force motrice. Pendant l'exercice, la société a procédé à la construction de 9 postes de transformation et aux renforcements du réseau de distribution nécessités par l'extension de la clientèle.

Le rapport signale d'autre part, qu'il avait déjà été indiqué l'année dernière que les prix de transport étaient très modérés, n'ayant subi depuis septembre 1937 aucun relèvement malgré la baisse de valeur des signes monétaires. ils sont certainement parmi les plus bas pratiqués dans le monde entier. Cette circonstance et la mise en exploitation le 1<sup>er</sup> août, avec un plein succès, du prolongement de la ligne du fleuve ont valu à la Société un accroissement notable du nombre des usagers de ses tramways. principalement pour les derniers mois de l'exercice où cet accroissement a atteint une moyenne d'environ 25 %. Le nombre total des voyageurs a dépassé 19 millions. Ce chiffre élevé indique que le tramway reste partout, contrairement à l'opinion de certains, le vrai moyen de transport économique susceptible de transporter à bon compte un grand nombre de voyageurs.

La modernisation du matériel ancien, poursuivie avec activité, a été complètement terminée. La Société a ainsi construit dans ses propres ateliers les caisses de 81 voitures.

Le rapport du conseil termine en signalant que la filiale « la Société d'électricité de Homs et de Hama » a vu, pendant l'exercice écoulé, progresser de façon très satisfaisante le chiffre de ses abonnés et le montant de ses recettes Ses résultats bénéficiaires ont permis après avoir amorti anticipativement 1.200 obligations de 500 fr. d'attribuer aux actions un dividende de 25 fr. contre 20 fr. en 1937.

À la demande d'un actionnaire, le Président a indiqué que la progression des résultats des 4 premiers mois de l'exercice en cours étaient favorables et analogues à ceux de la période correspondante de 1938.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Temps*, 22 novembre 1939)

Le conseil proposera à l'assemblée extraordinaire du 9 décembre d'augmenter le capital de 75 à 90 millions par prélèvement sur les réserves et création de 30.000 actions nouvelles qui seront remises gratuitement aux actionnaires à raison d'une pour cinq anciennes.

---

*Annuaire Desfossés*, 1940, p. ? :  
Idem, moins Robard.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Paris-Municipal*, 2 juin 1940)

L'assemblée du 30 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1939 et voté un dividende de. 50 fr. brut par action de capital et de 20 francs par action de jouissance.

Ces dividendes seront payables à partir du 10 juin, par net : actions de capital titres nominatifs, soumis à l'impôt de 10 %, 41 francs; impôt de 27 %, 36 fr. 50 ; titres au

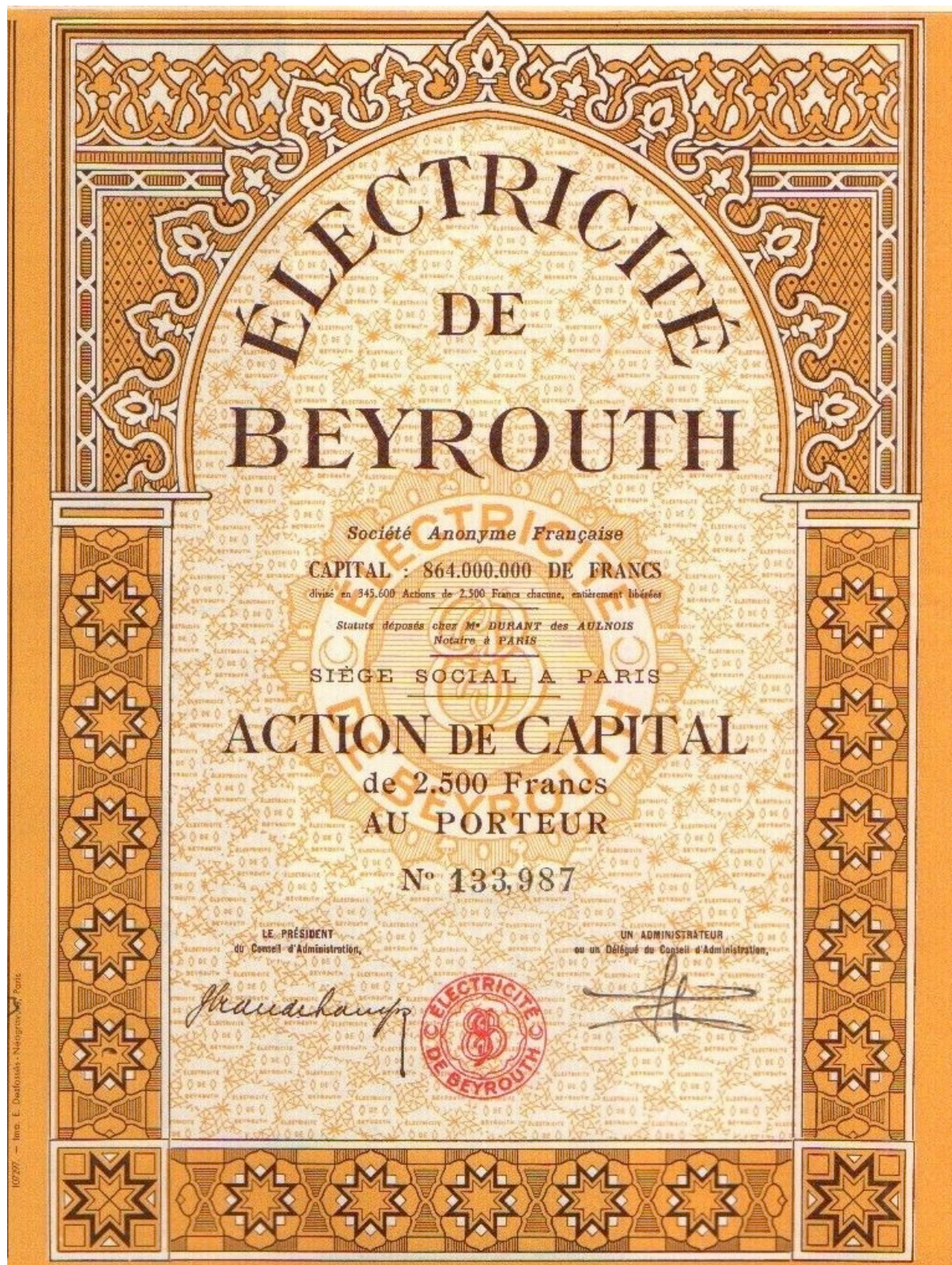
porteur, 34 fr. 25 ; actions de jouissance, tires nominatifs, impôt de 18 %, 16 fr. 40 ; impôt de 27 %, 14 fr. 60 ; titres au porteur, 13 fr. 75.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*Le Journal*, 16 novembre 1941)

Le bénéfice de l'exercice 1940 s'élève à 9.973.254 fr. contre 8.297.893 fr. pour l'exercice précédent. Le conseil proposera à l'assemblée du 26 novembre, en raison des circonstances, de ramener le dividende de 50 fr. à 25 fr. par action de capital. Cette répartition s'appliquera pour la première fois aux 30.000 actions nouvelles. Il sera affecté à la réserve extraordinaire une somme de 4.875.000 francs.

---



Collection Peter Seidel  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Peter\\_Seidel.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf)

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH

Société anonyme française

Capital : 864.000.000 de francs

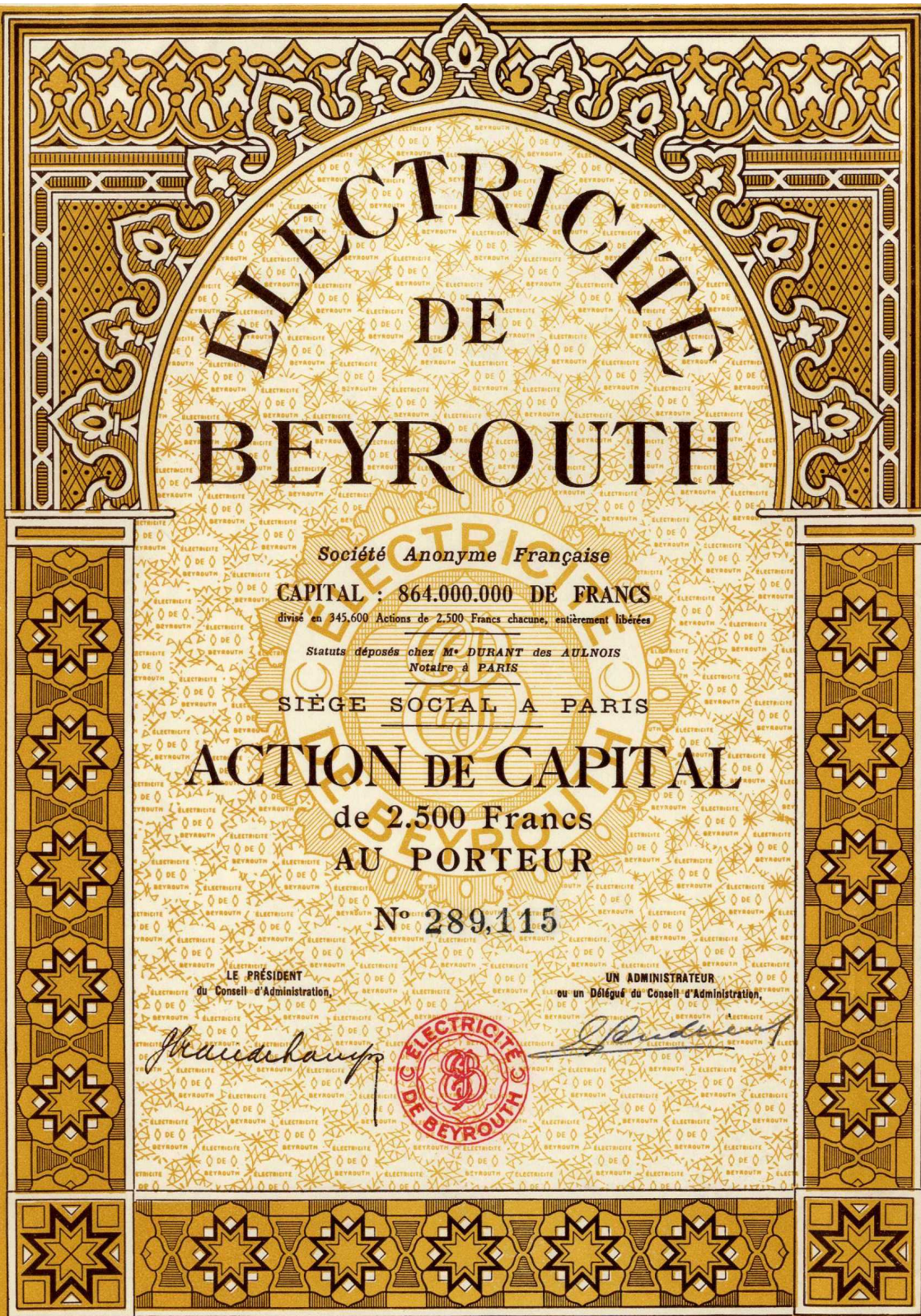
divisé en 345.600 actions de 2.500 francs chacune, entièrement libérées

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Durant des Aulnois, notaire à Paris

Siège social à Paris  
ACTION DE CAPITAL  
DE 2.500 FRANCS  
AU PORTEUR

Le président du conseil d'administration : Georges Grandchamps  
Un administrateur ou un délégué du conseil d'administration : XXX  
Imprimerie L. Desfossés-Néogravure, Paris

---



Coll. Serge Volper  
[www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll.\\_Serge\\_Volper.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf)  
 Idem avec une signature différente à droite.



A. Pirard, vice-président adm. dél. ; G. Grandchamps, adm. délégué ; Désiré Bourgeois, Michel Chiha, G. Duhesme, A. Fournier, R. Hankar, J. Larnaudie, J. Louyriac, M. Solvay, Ed. Soubret, adm.  
Charles-Henri Renard et P. Gros, comm. cptes.

---

*Annuaire Desfossés*, 1948, p. 1613 :

G. Grandchamps, pdg ; Michel Chiha, André Fournier, R. Hankar, J. Larnaudie, René Busson, J. Naggear, Jules Laroche, M. Solvay, J. Nieuwenhuys, G Al. Kettaneh, adm. Faez el Ahdab,  
Charles-Henri Renard et P. Gros, comm. cptes.

---

## LE LIBAN ET LE CAPITAL ÉTRANGER

Les intérêts français :

le problème de la Compagnie de l'Electricité et des Tramways de Beyrouth  
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 février 1952)

[pâle, nb mots ressaisis]

À côté des intérêts français qui continuent de s'installer au Liban (barques, affaires de constructions telle la S.E.R.I.A.C.), d'anciennes sociétés poursuivent leur activité sur la base juridique de la concession, dont l'octroi remonte loin dans le passé (dans quelques cas jusqu'à l'occupation turque.) Ce sont : la Compagnie du Port de Beyrouth, la D.H.P. et la Compagnie de l'Electricité et des Tramways de Beyrouth

Ces sociétés ont évidemment connu toutes les vicissitudes de l'histoire libanaise dont elles sont devenues un élément important.

Cela leur vaut, de temps à autre, à leur corps défendant, d'être l'objet d'offensives servant des intérêts politiques ou de manoeuvres plus ou moins démagogique.

« L'électricité est trop chère à Beyrouth », tel était, il y a quelques jour, le thème des conversations ici, et les Beyrouthins d'ajouter : « Nous ferons la grève des paiements. » Depuis qu'il est acquis que le gouvernement Yaffi allait donner sa démission (et ceci remonte à 7 ou 8 jours), les protestations se sont calmées. L'opposition, au parlement et dans la presse, semble vouloir parler d'autre chose. Cela ne signifie pas que le gouvernement sortant soit tombé sur cette question, bien au contraire. Mais cette campagne était pour le moins utile aux opposants et successeurs éventuels.

Au demeurant, l'argumentation était mauvaise car si l'électricité coute 21 piastres libanaises le kWh à Beyrouth (tarif général), il résulte d'une enquête rapide qu'elle vaut :

À Paris, l'équivalent de 23 P.L. environ, à Tripoli 23 P.L., à Damas, 23 P.L., à Alep, 27 P.L.

Exprimé en temps-travail, le kW représentait en décembre 1937 une heure dix minutes du travail d'un ouvrier contre sept (7) minutes en 1951.

Certes, en raison du développement inattendu et rapide de la ville de Beyrouth, la demande de courant croît plus que partout ailleurs dans le monde. On estime d'une façon générale que la constante d'augmentation annuelle de la demande est de 10 % de la demande de l'année précédente. Elle est à Beyrouth de 18 % !

Malgré cette situation exceptionnelle, la Compagnie devrait être en mesure de faire face à cet accroissement grâce à l'importance des investissements déjà effectués, ou en cours, ou même en projet ; pour les deux prochaines années, près de 1.200 millions de francs.

Pour qui peut juger de près les réactions et le tempérament des Libanais, les critiques n'apparaissent pas comme très sérieuses. On note même assez souvent que les plus sévères vont quelques fois à l'adresse du gouvernement auquel il est reproché d'avoir permis des manoeuvres de ce genre. Ceux qui formulent ces griefs savent que toute

maladresse à l'égard d'une compagnie atteint les autres compagnies, ce qui, en définitive, risque de nuire à l'économie du pays.

Une formule devra être trouvée pour l'avenir

La Compagnie de l'Électricité, disions-nous, est en mesure de faire face à la demande des prochaines années. Mais elle entendra vraisemblablement — et ce sera de sage politique, à la suite de la dernière campagne — demander au gouvernement libanais de prendre des engagements pour l'avenir. Sans doute ces petits remous très localisés profitent-ils à quelques manœuvriers spécialistes de la coulisse politique ; mais le capital étranger est bien en droit, en retour, d'attendre que de telles manifestations ne se produisent pas trop souvent. Dans l'immédiat, on peut considérer l'incident sans plus de gravité que celle que nous lui accordons ; mais il y a l'avenir.

Si les intentions de M. Sami Solh, président « désigné » pour user du jargon parlementaire français, sont de demander une réduction des tarifs, il y aura peut-être lieu de prévoir une aide financière de l'État libanais. Cette aide pourrait aller jusqu'à la participation et cette formule offrirait quelques avantages certains :

— Le gouvernement, lié à la Société, saurait peut-être mieux plaider la cause de cette dernière ;

— L'exemple serait rassurant pour tout le monde ;

— L'État libanais pourrait enfin, tout en garantissant l'activité de la société, faire la preuve qu'il sait demeurer un État libéral, le libéralisme étant en lui-même la condition de l'indépendance économique du pays.

R.D.

---

*Annuaire Desfossés*, 1953, p. 1347 :

G. Grandchamps, pdg ; Faez el Ahdab, Michel Chiha, André Fournier, R. Hankar, G. Al. Kettaneh, J. Larnaudie, Jules Laroche, J. Naggear, J. Nieuwenhuys, M. Solvay, Ed. Vernes, adm.

Charles-Henri Renard et P. Gros, comm. cptes.

---

BEYROUTH  
ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 mars 1953)  
[pâte, ressaisi en majeure partie]

Voici le texte complet de l'arrêté signé du ministre des Travaux publics :

« Le ministre des Travaux publics,

— vu le décret n° 3 du 30 septembre 1952.

— vu l'article 28 du cahier des charges relatif à la concession de la production du courant électrique pour l'éclairage et la force motrice, dans la ville de Beyrouth,

— sur le rapport du directeur général du contrôle des sociétés en date du 2 mars 1952,

— vu la mise en demeure, adressée à la société en date du 2 mars 1953, sub n° 559, vu la lettre datée du 4 mars 1953 sub n° 615 ;

— vu la réponse de la société en date du 2 mars 1953, sub n° 398, et sa réponse en date du 6 mars 1953, sub n° 416.

— attendu que la première des obligations d'un concessionnaire est d'assurer la marche du service général d'une façon régulière et sans défaillance, ce qui a obligé le gouvernement à décider des mesures lui permettant d'avancer les frais nécessaires à

l'exécution de certains travaux dont l'achèvement est devenu indispensable en vue de prévenir une crise touchant le développement économique dans les prochaines années,  
— attendu qu'il n'est pas possible, en raison de l'attitude de la société, attitude signalée plus haut, d'alimenter la concession en courant électrique nécessaire pour combler l'insuffisance actuelle et pour faire face aux demandes pressantes qui ne cessent d'affluer, jour après jour, que par la mise de la concession sous une administration provisoire,

— vu la proposition du directeur général du contrôle des sociétés,

Arrête ce qui suit :

« La concession de la production du courant électrique de Beyrouth est placée sous une administration provisoire aux frais de la société, sous sa responsabilité et pour son compte.

« MM. Philippe Eddé et Khali Hibri sont nommés séquestres de l'administration de la concession. Ils sont chargés de la direction de toutes les affaires que nécessite cette tâche.

« Il incombe à la société de permettre aux deux séquestres l'administration de la concession aussitôt que cette décision leur sera signifiée. »

C'est le vendredi 20 mars, à 17 heures, que cette décision a été mise en application et que les deux séquestres sont entrés en fonction.

---

BEYROUTH  
ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*L'Information financière, économique et politique*, 13 juillet 1954)

Le Président de la République a promulgué la loi portant approbation du protocole conclu le 26 mars 1954 entre le gouvernement libanais et la Société de l'Électricité de Beyrouth. Le gouvernement est autorisé à payer le montant convenu au protocole, qui est de 23,5 millions de livres libanaises. Le Trésor avancera ce montant, qui sera inscrit à un compte spécial dont les modalités d'amortissement seront ultérieurement fixées.

Les biens immobiliers de la société sont enregistrés au nom de l'État. Les contrats d'emploi le gouvernement société dans ses salariés.

La loi entre en du jour qui suit la date de sa publication au « Journal officiel ».

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 août 1954)

Le Trésor libanais va virer très prochainement à la société les 23 1/2 millions de livres libanaises qui constituent le prix stipulé par le protocole du 26 mars 1954 entre le gouvernement et la société.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH  
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 septembre 1954)

Le versement de l'indemnité de rachat des concessions a été effectué le 14 août dernier. Conformément aux décisions de l'assemblée extraordinaire du 23 avril 1954, le président du conseil d'administration a constaté que la condition suspensive de la société était réalisée.

La société est, en conséquence, réputée dissoute à compter du 14 août 1954.

---

Électricité de Beyrouth  
[Desfossés 1956/2272]

Le conseil des ministres libanais a décidé, en février 1954, le rachat de la société pour la somme de 23.500.000 livres libanaises.

Le liquidateur procède à la répartition, depuis le 25 octobre, à titre d'acompte sur la valeur liquidative des actions et contre remise du coupon n° 2, d'une somme de nette de 6.500 fr. par action de capital de 2.500 fr. et de 4.000 fr. par action de jouissance de 2.500 fr.

---

ÉLECTRICITÉ DE BEYROUTH (en liquidation)  
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 novembre 1956)

Tenue le 16 novembre, l'assemblée ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports du liquidateur et des commissaires aux comptes, a approuvé les comptes et bilans des exercices 1952, 1953, 1954. ce dernier arrêté au 14 août 1954, jour de la dissolution de la société, tels qu'ils ont été établis par le liquidateur après réception des documents comptables de Beyrouth, les immobilisations ayant été réévaluées au bilan du 31 décembre 1953, conformément aux dispositions légales françaises autorisant la révision des bilans, en conformité de la décision prise par l'assemblée du 29 juin 1953.

---